

*Quelques réactions personnelles au questionnaire sur l'adhésion à la CSI.  
Un peu de temps libre en ce 1<sup>er</sup> week-end de vacances m'a permis de consulter quelques sources que je livre ici.*

<http://www.ituc-csi.org/spip.php?rubrique7&lang=fr/> Travail décent : vie décente – une campagne visant à faire en sorte que tous et toutes bénéficient de la même façon du processus de mondialisation.

- *Pourquoi ce processus de mondialisation ne serait-il pas tout simplement dénoncé ? La CSI ne semble même pas vouloir aborder cette polémique...*

<http://www.ituc-csi.org/spip.php?rubrique4&lang=fr/> Une économie internationale mondialisée nécessite une gouvernance efficace à l'échelle planétaire. La CSI cherche à accroître la coopération entre les gouvernements afin de faire en sorte que la dimension sociale de la mondialisation, y compris le travail décent et les droits fondamentaux des travailleurs/euses, soit au cœur même du processus décisionnel des grandes institutions mondiales et régionales de la planète. Parmi celles-ci figurent la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, en particulier l'Organisation internationale du travail (OIT) et sa structure tripartite ainsi que son mandat qui l'amène à fixer les normes sociales internationales.

- *Gouvernance efficace à l'échelle planétaire, coopération accrue au sein des IFI... Quid de la Nation ? Des particularismes du système social français issu de la résistance ? Ne sont-ce pas ces organisations supranationales qui sont chargées de mettre en œuvre le libéralisme forcené ? Est-on certain d'avoir besoin d'elles : la CSI ne semble pas se poser la question...*

<http://www.ituc-csi.org/spip.php?article958&lang=fr/> La déclaration de la CSI se conclut par une série de recommandations qui encouragent les IFI à contribuer de façon positive à rendre le processus de mondialisation plus équitable.

- *Qu'est-ce que l'équité en l'occurrence ? Plus riche tu en as plus et plus pauvre tu en as moins, c'est équitable non ? Peut-on rendre un processus équitable dès lors qu'il est basé sur le principe fondamental de l'individualisme (si cher au libéralisme) ? Un des piliers de notre culture n'est-il pas l'égalité entre tous les hommes : la société devrait plutôt s'employer à cette vaste mission pour l'égalité bien au-delà d'une quelconque équité...*

<http://www.ituc-csi.org/spip.php?article925&lang=fr/> Le CRPE œuvrera en collaboration étroite avec la CES à la promotion du dialogue social, du travail décent et du modèle social européen sur l'ensemble du continent. Le CRPE regroupe 87 centrales syndicales nationales affiliées à la CSI.

- *Si ma mémoire ne me fait pas défaut, il n'y a pas de modèle social européen ! Le modèle Français n'est pas le modèle en vigueur outre-manche ni équivalent à celui qui s'applique au-delà du Danube ou de la Baltique. N'est-ce pas de ce pseudo modèle social européen dont se réclame un certain Bolkenstein ? N'est-ce pas ce pseudo modèle de société que nous avons majoritairement rejeté lors d'un récent référendum sanction ? La CSI ne semble pas préoccupée par ce paradoxe...*

[http://212.35.100.122/IMG/pdf/Programme\\_de\\_la\\_CSI.pdf](http://212.35.100.122/IMG/pdf/Programme_de_la_CSI.pdf)

8. La fourniture de services publics de qualité pour tous doit être au cœur de ce nouveau modèle de mondialisation. Il incombe aux gouvernements de garantir le droit à l'éducation et un accès équitable à la santé et aux autres services essentiels, y compris l'accès à l'eau propre et à l'assainissement. Faire de l'enseignement tout au long de la vie une réalité pour tous est la clé pour une participation à la société du savoir.

20. Le Congrès reconnaît l'importance du dialogue social mondial et se félicite de la conclusion d'accords cadres globaux entre les entreprises multinationales et les FSI, avec lesquelles il charge la CSI de coopérer étroitement pour traiter de manière efficace l'activité commerciale multinationale.

51. Le Congrès demande à la CSI d'agir pour influencer les politiques de développement des pays industrialisés et des institutions régionales et internationales afin qu'elles reflètent les objectifs syndicaux et incluent adéquatement les syndicats en tant que partenaires de développement.

37. [...] Le Congrès engage la CSI à agir pour assurer [...] que les organisations internationales concernées, en particulier l'OMC, la Banque mondiale et le FMI soient associées à une activité conjointe pour donner effet aux recommandations de la Commission et assurer une meilleure cohérence politique internationale, nécessaire pour avoir un processus de mondialisation juste et intégré.

- *Et l'on retrouve pêle-mêle un petit couplet du traité de Lisbonne (8) qui permet aux gouvernements (depuis Jospin) de massacrer notre Education Nationale sur l'autel d'une efficacité économique bien éloignée de la construction équilibrée de l'individu ; on reparle de coopération avec des institutions (20) que beaucoup considèrent comme scélérates – au fait, syndicalisme de coopération : est-ce que cela sonne mieux que syndicalisme d'accompagnement ? Pour ma part j'ai un bien mauvais souvenir de ce vocable (du fait d'un papa prof d'histoire) antithétique de celui de résistance – puis l'on remet le couvert (51) sur la régionalisation à une extrémité et la mondialisation à l'autre mais le mot nation semble soigneusement évité ; enfin (37) je me demande ce que peut être une mondialisation bien intégrée ? Je suis déjà convaincu qu'une mondialisation (économique, au sens capitaliste s'entend) ne saurait être juste tant les intérêts humains y sont cruellement absents, alors son « intégration » !... La CSI veut sans doute que nous ayons bien intégré l'impossibilité de toute alternative dans notre inconscient collectif...*

<http://www.ilo.org/public/french/about/index.htm>

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) a pour vocation de promouvoir la justice sociale et notamment de faire respecter les droits de l'homme dans le monde du travail. Créée en 1919 par le Traité de Versailles, elle a survécu à la disparition de la Société des Nations et elle est devenue en 1946 la première institution spécialisée du système des Nations Unies.

L'OIT met au point des conventions et des recommandations internationales du travail qui définissent les normes minimales à respecter dans les domaines de son ressort: liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective, abolition du travail forcé, égalité de chances et de traitement, etc.

- *Se réclamer d'une organisation internationale qui n'envisage que « des recommandations qui définissent des normes minimales » est-ce vraiment la voie tracée depuis leurs créations par la FSU et sa composante majoritaire qu'est le SNES ? Sommes-nous encore au temps où l'on doit chercher des définitions sur des minima sociaux ? Il me semblait, et mes engagements se faisaient sur cette conviction, que nous voulions plutôt « des décisions qui procurent une qualité maximale des conditions de travail »...*

*Joël VUYLSTEKER  
Professeur de SVT  
S.1 du collège G. PHILIPPE  
62110 HENIN-BEAUMONT*